

B60 VÉHICULES EN GÉNÉRAL

B60W COMMANDE CONJUGUÉE DE PLUSIEURS SOUS-ENSEMBLES D'UN VÉHICULE, DE FONCTION OU DE TYPE DIFFÉRENTS; SYSTÈMES DE COMMANDE SPÉCIALEMENT ADAPTÉS AUX VÉHICULES HYBRIDES; SYSTÈMES D'AIDE À LA CONDUITE DE VÉHICULES ROUTIERS, NON LIÉS À LA COMMANDE D'UN SOUS-ENSEMBLE PARTICULIER [8]

- (1) La présente sous-classe ne couvre pas la commande d'un seul sous-ensemble; cette dernière est classée à l'endroit correspondant audit sous-ensemble, p.ex. F02D, F16H. Quand un seul sous-ensemble est commandé par des signaux ou des commandes provenant d'autres sous-ensembles, la commande de ce sous-ensemble seul est classée à l'endroit approprié pour ledit sous-ensemble. Par exemple, la commande d'une transmission à rapport variable par des signaux venant du moteur ou de l'accélérateur est classée dans la sous-classe des transmissions, F16H. [8]
- (2) La commande conjuguée des ensembles de propulsion, p.ex. du moteur et d'une transmission à rapport variable, qui a lieu uniquement de façon transitoire pendant le changement de rapport de transmission et qui est caractérisée par la commande de la transmission est également classée dans la sous-classe des transmissions, F16H. [8]
- (3) Dans les groupes B60W 20/00 à B60W 50/00, la règle de la première place s'applique, c.à d. qu'à chaque niveau hiérarchique, le classement s'effectue à la première place appropriée. [8]
- (4) Lors du classement dans le groupe B60W 10/00, un classement dans les groupes B60W 20/00 à B60W 50/00 identifiant l'objet, la destination ou la fonction de la commande est également attribué. [8]
- (5) Dans la présente sous-classe, les expressions suivantes ont la signification ci-dessous indiquée: [8]
 - "commande conjuguée" désigne un système embarqué, incorporant la logique de commande de plusieurs sous-ensembles du véhicule, de fonction ou de type différents, qu'il soit programmé ou qu'il réagisse automatiquement à la situation, ce système émettant des signaux de commande à destination de dispositifs d'actionnement de plusieurs de ces sous-ensembles, de manière à ce que ces derniers coopèrent afin de résoudre un problème particulier ou en réponse des circonstances de conduite données; [8]
 - "système d'aide à la conduite" désigne un système électronique embarqué destiné à commander automatiquement le mouvement du véhicule; [8]
 - "véhicule routier" désigne un véhicule normalement commandé par un conducteur et destiné au transport sur route, p.ex. une automobile, un poids lourd ou un autobus; [8]
 - "sous-ensemble" désigne l'un des systèmes embarqués suivants: ensemble de propulsion, embrayage, boîte de vitesses, système de répartition du couple moteur entre l'essieu avant et l'essieu arrière, différentiel, système de freinage, ensemble de direction, système de suspension, moyens de stockage de l'énergie, pile à combustible ou équipement auxiliaire. [8]

10/00	Commande conjuguée de sous-ensembles de véhicule, de fonction ou de type différents (Propulsion des véhicules à traction exclusivement électrique par source d'énergie intérieure au véhicule B60L 11/00) [8]	10/28	. comprenant la commande des piles à combustible [8]
		10/30	. comprenant la commande d'équipements auxiliaires, p.ex. des compresseurs pour la climatisation ou des pompes à huile [8]
Note	Lors du classement dans le présent groupe, chaque sous-ensemble concerné par la commande doit être classé à l'endroit approprié du présent groupe. [8]	20/00	Systèmes de commande spécialement adaptés aux véhicules hybrides, c.à d. disposant de plusieurs moteurs primaires n'étant pas tous du même type, p.ex. un moteur électrique et un moteur à combustion interne, tous destinés à la propulsion du véhicule [8]
10/02	. comprenant la commande d'accouplements de la chaîne cinématique [8]	30/00	Fonctions des systèmes d'aide à la conduite des véhicules routiers non liées à la commande d'un sous-ensemble particulier, p.ex. de systèmes comportant la commande conjuguée de plusieurs sous-ensembles du véhicule [8]
10/04	. comprenant la commande des ensembles de propulsion [8]	30/02	. Commande de la stabilité dynamique du véhicule [8]
10/06	. . comprenant la commande des moteurs à combustion [8]	30/04	. . destinée à la prévention du basculement [8]
10/08	. . comprenant la commande des unités de traction électrique, p.ex. des moteurs ou des générateurs [8]	30/06	. Manœuvre automatique de stationnement [8]
10/10	. comprenant la commande des boîtes de vitesses [8]	30/08	. Anticipation ou prévention de collision probable ou imminente [8]
10/12	. comprenant la commande des différentiels [8]	30/10	. Maintien de la trajectoire [8]
10/18	. comprenant la commande des systèmes de freinage [8]	30/12	. . dans une voie de circulation [8]
10/20	. comprenant la commande des systèmes de direction [8]	30/14	. Régulateur d'allure [8]
10/22	. comprenant la commande des systèmes de suspension [8]	30/16	. . Contrôle de la distance entre les véhicules, p.ex. pour maintenir la distance avec le véhicule qui précède [8]
10/24	. comprenant la commande des moyens de stockage d'énergie [8]	30/18	. Propulsion du véhicule [8]
10/26	. . pour l'énergie électrique, p.ex. des batteries ou des condensateurs [8]	30/20	. . Réduction des vibrations dans la chaîne cinématique [8]

- 40/00 Calcul ou estimation des paramètres de fonctionnement pour les systèmes d'aide à la conduite de véhicules routiers qui ne sont pas liés à la commande d'un sous-ensemble particulier [8]**
- 40/02 . liés aux conditions ambiantes [8]
 - 40/04 . . liés aux conditions de trafic [8]
 - 40/06 . . liés à l'état de la route [8]
 - 40/08 . liés aux conducteurs ou aux passagers [8]
 - 40/10 . liés au mouvement du véhicule [8]
 - 40/12 . liés à des paramètres du véhicule lui-même [8]

- 50/00 Détails des systèmes d'aide à la conduite des véhicules routiers qui ne sont pas liés à la commande d'un sous-ensemble particulier [8]**
- 50/02 . pour préserver la sécurité en cas de défaillance du système d'aide à la conduite, p.ex. en diagnostiquant ou en palliant à un dysfonctionnement [8]
 - 50/04 . pour surveiller le fonctionnement du système d'aide à la conduite [8]
 - 50/06 . pour améliorer la réponse dynamique du système d'aide à la conduite, p.ex. pour améliorer la vitesse de régulation, ou éviter le dépassement de la consigne ou l'instabilité [8]
 - 50/08 . Interaction entre le conducteur et le système d'aide à la conduite [8]